

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE EXTÉRIÈRE

La signature de l'accord franco-allemand touchant les chemins de fer d'Asie-Mineure, que l'on discute déjà sans savoir encore au juste en quoi il consiste, nous fournit l'occasion de nous rendre compte de l'essor vraiment prodigieux qu'a pris dans tous les domaines l'expansion de la force germanique. Essor dont les résultats sont tels qu'à supposer même aplanis des différends toujours ouverts, l'on peut déclarer sans hésiter que notre attitude nationale ne s'en trouverait pas sensiblement modifiée, tant l'inéluctable pression de la puissance voisine se trouve conduite, en vertu de la loi physique des masses, à exercer son influence sur nos destinées.

Il est bon de se placer en face des réalités tangibles, de voir les choses comme elles sont et de ne point se bercer à la molle chanson des préjugés surannés et des vanités nationales.

C'est dans un des journaux les mieux faits de l'époque présente, le *Journal d'Alsace-Lorraine*, que personne, j'imagine, ne taxera de partialité en une semblable matière, que je relève quelques chiffres dont la seule et sèche énonciation, ouvre la porte à d'utiles méditations.

Nous avons coutume de dire que l'Allemagne, pays d'industrie, est un pays impropre à l'agriculture. Il était vrai. Il n'est plus vrai. Les Allemands pourvus d'un sol ingrat ont voulu qu'il rendît quelque chose. A force de ténacité ils y sont parvenus.

En 1890 ils utilisaient 3 millions de tonnes d'engrais chimiques, en 1910 c'est 12 millions de tonnes qu'ils emploient. De 1882 à 1907 le nombre des machines aratoires a quadruplé et se chiffre par centaines de milliers.

Le rendement par hectare est monté de 40 %, les pommes de terre par exemple de 87 quintaux à 133 quintaux. Quelle que soit la pauvreté de la terre allemande, elle sera peut-être susceptible un jour de nourrir ses habitants.

Si de l'agriculture on passe au commerce et à l'industrie, les statistiques offrent des constatations vraiment déconcertantes.

L'extraction de la houille passe de 1887 à 1912 de 60 millions de tonnes à 177 millions; la production de la fonte de 8 millions de tonnes à 18 millions. Et à cette intensité de production correspondent des exportations en augmentation parallèle.

De 1887 à 1912, la valeur des machines exportées passe de 66 millions à 787 millions; celle des fers, de 122 millions à 725 millions; celle des tissus de coton, de 34 millions à 527 millions. Ainsi du reste.

Bien entendu l'outillage économique se développe simultanément ne se contentant pas de suivre le progrès *pede claudo*, mais le devant et l'assurant. Le nombre des bureaux de poste augmente de plus de cent pour cent. Les lignes de chemin de fer passent du simple au double, le nombre des wagons de marchandises de 250.000 à 597.000, la flotte marchande de 717 navires à 2.098!

La même période voit dans toutes les branches d'activité économique surgir des énergies productrices nouvelles, servies par des moyens nouveaux.

On voit que le maintien et le perfectionnement de l'organisation guerrière de l'Allemagne n'a en aucune façon entravé l'évolution magnifique de son expansion vitale. Car ce qui importe à la prospérité d'un peuple ce n'est pas tant l'importance des dépenses qu'il assume, mais la distribution équilibrée et méthodique de ses disponibilités financières, grâce à quoi l'argent prudemment semé et non gaspillé fructifie comme du bon grain jeté sur un sol propice.

Avec tous les peuples européens l'Allemagne a jeté les yeux sur la

carte du monde et y a cherché des débouchés dont elle fut pleinement maîtresse encore que l'habileté de ses négociants ait su trouver d'immenses et fructueux champs d'action sous toutes les latitudes et là même où flottaient des pavillons étrangers.

Ici encore il est courant d'entendre diminuer la valeur de l'effort allemand et proclamer son échec. Les négociations ouvertes récemment avec l'Angleterre touchant le partage de l'Afrique centrale, montrent ce qu'il faut penser de ce soi-disant insuccès. Des projets grandioses de mise en valeur de la terre africaine sont à pied d'œuvre. Déjà nous apprenons que le chemin de fer de l'Afrique orientale allemande vient d'atteindre le Lac Tanganyika.

Bientôt le vieux continent noir sera livré au rail et les régions d'une richesse surprenante qu'il recèle exploitées sans plus de difficultés que le Harz ou la Picardie.

Même activité partout ailleurs. Demain le chemin de fer de Bagdad transformera au profit de l'entreprise germanique des contrées encore endormies. En Chine, au Brésil, au Chili l'action allemande gagne constamment du terrain. Ses firmes affichent leurs marques dans toutes les capitales. Ici elles s'imposent, là elles s'insinuent. Et les vastes paquebots des lignes impériales promettent sur toutes les mers leurs silhouettes colossales.

Aller s'imaginer qu'un peuple en plein effort tel que celui-ci n'ait d'autre préoccupation que celle de déchaîner une conflagration universelle ou, provisoirement tout au moins, les résultats acquis s'effondreraient, c'est une absurdité. Mais la lutte pour la vie est une, si les modalités sont différentes.

Silaborieuse que soit une nation, plus elle est forte, plus elle a besoin de s'épanouir dans la force, plus il est logique qu'elle essaie de briser les obstacles qui s'opposent à sa marche victorieuse. Nous pouvons être, à tort ou à raison, considérés un jour comme un de ses obstacles, sans l'avoir voulu, sans l'avoir cherché.

Sans jouer au prophète de malheur, et quelque optimisme que soit le nôtre, il est des éventualités qu'un peuple doit envisager comme possibles, et auxquelles son devoir lui commande d'être prêt à répondre.

T. STEEG,
député de la Seine,
ancien Ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 23 février

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

La Chambre reprend la discussion de l'interpellation de M. Lachaud sur l'état sanitaire des troupes de l'Est.

M. Denis parle spécialement de l'état sanitaire du 20^e corps et de la garnison de Toul.

M. Peyroux fait entendre les mêmes critiques.

M. Noulens répond aux diverses interpellations. Il reconnaît la gravité de la situation mais il a facilité aussitôt l'enquête de la Commission d'hygiène de la Chambre.

Il dit que les conseils de révision n'ont pas tenu assez compte des volontés du Parlement.

On a incorporé un contingent total supérieur de 235.000 unités à celui sur lequel on comptait lors du dépôt de la loi.

Il indique les mesures qu'il a prises, pour le logement, pour la nourriture, pour l'équipement.

Il dit qu'on a multiplié les congés de convalescence et suspendu les convocations des réservistes et des territoriaux.

Le ministre déclare qu'il ne négligera rien pour remédier aux défauts de la situation actuelle.

M. Painlevé dit que les responsables sont ceux qui ont présidé à l'incorporation de la classe 1913. La discussion générale est close. M. Ferry dépose un ordre du jour :

« La Chambre, confiante dans le gouvernement pour prendre les mesures nécessaires à la protection de la santé de nos soldats, charge sa Commission d'hygiène de procéder, d'accord avec le gouvernement, à une nouvelle enquête. »

M. Augagneur se rallie à cet ordre du jour qu'il accepte le gouvernement.

L'ordre du jour est voté par 385 voix contre 25.

Et la séance est levée.

La responsabilité post-scolaire

Nos instituteurs se plaignent parfois à bon droit de la responsabilité qui leur incombe concernant les ébats de leurs élèves en dehors des heures de classe.

Que diraient-ils, s'ils vivaient dans l'Empire — pardon : dans la République du Milieu.

Un juge chinois vient de décider qu'il fallait faire remonter la pénalité infligée au criminel jusqu'à celui qui eut, naguère, la charge de former son esprit.

Par suite, ayant ordonné qu'un parricide aurait la tête tranchée, il décida qu'il en serait de même pour son maître d'école « parce qu'il n'avait pas su, dit le jugement, inculquer à son élève des principes moraux plus élevés ».

Ce juge exagère, en vérité.

Une belle réclame

Tout récemment un magistrat instructeur rencontrait, dans les couloirs du Palais, un prévenu.

— Eh bien, lui dit-il amicalement, vous devez être satisfait; j'ai, ainsi que vous le désiriez vivement, fait ordonner votre mise en liberté provisoire.

— Je vous en remercie, Monsieur le juge. Mais, tout de même, il aurait mieux valu que je reste en prison.

— Pourquoi donc ?

— Voilà, en rentrant chez moi, à l'improviste, j'ai surpris en flagrant délit d'adultère ma femme, qui ne prévoyait pas mon retour...

Hochant la tête, le magistrat reprit doucement :

— Ces choses-là arrivent. Il faut savoir en prendre philosophiquement son parti.

— Et son complice, Monsieur le juge, c'est mon avocat en personne !

— Ça, c'est moins banal... Mais ça arrive aussi, quel est maintenant votre nouvel avocat ?

— D'une voie ferme, l'inculpé répondit :

— C'est toujours le même, Monsieur le juge, car, comme avocat, j'ai toujours confiance en lui. C'est un homme si capable et il connaît mon affaire si à fond ! Mais, après mon jugement, on verra...

— Peut-on faire meilleur éloge d'un avocat ?

INFORMATIONS

Au Maroc

La situation générale

La situation générale dans toutes les régions du Maroc français est des plus satisfaisantes. Dans le Souss, la détente s'accroît, les harkas makhenzenyennes ont été licenciées après l'installation d'un poste solide de cavalerie sur la route d'Agadir à Tisnit.

Du côté de Marrakech, un nouveau poste créé à Kela a été occupé le 12 février. Ce poste sera le centre administratif des Straghna.

Dans la région de Mequinez, de nouvelles démarches de soumission ont eu lieu cette semaine de la part des fractions de Beni-M'Guild chassés de leurs montagnes par le froid.

Le choix des manuels scolaires

L'« Officiel » promulgue le décret suivant modifiant le décret du 1^{er} juillet 1913 sur les Manuels scolaires :

« Article 1^{er}. — Dans chaque département, la liste des livres reconnus propres à être mis en usage dans les écoles primaires élémentaires publiques est l'objet d'une révision annuelle.

« Art. 2. — A cet effet, les instituteurs et les institutrices titulaires de chaque canton, réunis chaque année en Conférence sous la présidence de l'inspecteur primaire, proposent les additions et les suppressions qu'ils jugent utiles. Chaque proposition doit être l'objet d'un rapport motivé et d'un vote de la Conférence.

« Art. 3. — Ces propositions sont transmises à l'inspecteur d'Académie. Une commission siégeant au chef-lieu du département les examine et dresse pour le département la liste de celles de ces propositions qu'elle adopte. Cette commission est composée ainsi qu'il suit : l'inspecteur d'Académie président; les inspecteurs primaires, le directeur, la directrice et les professeurs des Ecoles normales; les délégués des instituteurs et des institutrices au Conseil départemental, deux délégués cantonaux désignés par le Conseil départemental.

« Art. 4. — La liste dressée par la commission siégeant au chef-lieu du département est soumise à l'approbation du recteur. Si le recteur refuse d'approuver l'addition ou la suppression d'un ouvrage, il en réfère au ministre qui statue, après avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'instruction publique.

« Art. 5. — Sont et demeurent abrogés le décret du 1^{er} juillet 1913 et toutes dispositions contraires au présent décret. »

Les retraites ouvrières

M. Albert Mélin, ministre du travail, vient d'attirer l'attention des préfets sur le texte de l'arrêt rendu le 6 février dernier, par la Cour de cassation, au sujet des retraites ouvrières.

L'arrêt dont il s'agit concerne la question de la responsabilité des employeurs qui, n'ayant pas effectué, sur les cartes de leurs salariés, le versement de la contribution patronale, ne se sont pas libérés d'autre part en effectuant le versement au greffe.

Le patron n'était considéré, jusqu'ici, comme tenu au versement de sa contribution que si son employé lui présentait sa carte lors de chaque paye. La nouvelle jurisprudence de la Cour suprême reconnaît, au contraire que l'employeur reste débiteur de sa contribution, même après le règlement du salaire.

Le ministre du travail a communiqué en même temps cette circulaire aux directeurs de Caisses d'assurance en les remerciant de la propagande qu'ils poursuivent en vue de faire connaître la loi de 1910 aux intéressés.

Inauguration du monument Berteaux

L'inauguration du monument élevé par souscription à la mémoire de M. Maurice Berteaux, ancien député de Seine-et-Oise et ancien ministre de la guerre, dont on n'a pas oublié la fin tragique sur le champ d'aviation d'Issy-les-Moulineaux, a eu lieu dimanche matin à Argenteuil.

Parmi les personnalités politiques qui, devant la gare attendaient les ministres de la guerre et de la marine se trouvaient MM. Aimond, Poirson, Deyfus, sénateurs de Seine-et-Oise; Dalimier, Francklin-Bouillon, Vian et Thalamas, députés de Seine-et-Oise; Autrand préfet; le général Hirschauer, etc.

A onze heures un quart, MM. Noulens et Monis sont arrivés.

Un groupe de manifestants massés près de la mairie où le monument est élevé, a entonné l'« Internationale », et après chaque couplet a crié : « Les deux ans ! » Pendant toute la durée des discours, cette manifestation s'est répétée.

Des discours ont été prononcés par MM. Labryère, conseiller général, président du comité d'organisation; le maire d'Argenteuil; Laurent, député; Colas, délégué du Syndicat des cheminots et Aimond, sénateur.

Tous les orateurs rappellent la vie de Berteaux, sa bonté légendaire, sa puissance de travail, son ardent patriotisme, sa ferveur républicaine.

En particulier, M. Laurent, qui remplaça M. Berteaux à la Chambre des députés, rappela sa fermeté de caractère, surtout lorsqu'il abandonna le pouvoir, parce que le Cabinet dont il faisait partie n'avait pas obtenu une majorité de gauche, et quels efforts il déploya pour faire voter la loi de deux ans, loi, qui devait, intégralement appliquée, assurer l'égalité de sacrifice de tous devant le plus haut des impôts, l'impôt du sang.

Dans son discours, le ministre de la guerre a fait l'éloge de l'œuvre accomplie par M. Maurice Berteaux au ministère de la guerre.

Trouvaille stupéfiante

On lit dans *l'Homme libre* :

« Il y a quelques semaines — le 15 décembre 1913 exactement — un officier français circulant en Allemagne, trouvait dans un train une serviette oubliée par un autre voyageur.

« Comme il n'avait pas l'autorisation de voyager dans ce doux pays, il ne signala pas sa trouvaille, ce qui l'eût obligé à révéler son état civil et eût abouti à son arrestation.

« Mais, la frontière une fois franchie, il ouvrit la serviette et y trouva, à sa grande stupéfaction, un document militaire de la plus haute importance : il était relatif au plan de concentration de l'armée allemande en cas de conflit européen.

« Au document se trouvait jointe une note ainsi conçue : « Bon pour le moment, 20 novembre 1913 ».

« Notre voyageur se trouvait donc en possession du plan le plus récemment établi par le grand état-major allemand.

« Que faire ? Il traduisit le document et le confia à une revue technique qui va le publier incessamment ».

L'attentat d'un fou ou d'un fanatique

Mlle Beyssi institutrice publique à Recoules-d'Aubrac (Lozère), était occupée à préparer son repas lorsque les vitres volèrent en éclats sous le choc d'une grosse pierre qui, après avoir effleuré l'institutrice, alla s'écraser contre le mur, où elle laissa une large tache noire. Le projectile avait été enduit au préalable d'un liquide noir.

Blessée au visage par les éclats de verre, craignant pour sa vie, Mlle Beyssi courut chez l'adjoint, M. Prat, et implora sa protection.

L'adjoint se rendit aussitôt à l'école. Pendant qu'il se trouvait dans la cuisine, une nouvelle pierre fut lancée contre la fenêtre brisant les carreaux restants. L'auteur de l'agression est inconnu.

Belle-maman féroce

A Santander, vivait dans une maison de la calle Menor, un comptable de la Compagnie des chemins de fer du Nord, César Saint-Jean, avec sa mère et sa femme.

Belle-mère et belle-fille ne pouvant s'entendre, c'étaient disputes continuelles.

Une violente discussion s'étant élevée entre les deux femmes, la vieille Saint-Jean s'empara d'un pot contenant de l'huile bouillante et en coiffa sa belle-fille. Celle-ci s'affaissa, la tête et le haut du corps affreusement brûlés et horribles à voir.

Consciente du crime qu'elle venait de commettre, la mégère enjamba l'appui de la fenêtre et se précipita dans la rue, où on ne releva qu'un cadavre.

La vengeance de l'éléphant

A l'occasion de la foire annuelle, nre ménagerie est venue s'installer sur une place de la ville d'Alost (Belgique). Tous les jours on fait sortir en cortège les éléphants, conduits par leurs cornacs indiens. Les enfants s'amusaient à donner des friandises aux pachydermes.

Un jeune homme trouva plaisant de tendre à un éléphant un bout de cigare allumé. Il paya cher cet acte. L'éléphant sous la sensation de la brûlure, poussa un barissement terrible, et, atteignant d'un coup de trompe le jeune homme, l'envoya rouler à près de huit mètres de distance.

L'état du jeune homme est très inquiétant. Il semble atteint de graves lésions internes, et les médecins ne peuvent encore se prononcer sur son état.

La noce agitée de Juan Perez

A Las Palmas, à l'église San-Francisco, on célébrait le mariage de Juan Perez avec Concha Miranda. En arrivant à la sacristie, un premier incident fut provoqué par l'oncle de la mariée, qui, après une discussion avec l'époux, refusa de servir de parrain et se retira. Il fallut en chercher un autre.

Au retour de l'église, le mari, quittant le cortège, alla rejoindre sa maîtresse, puis, tous deux se représentèrent en complet état d'ivresse à l'hôtel où avait lieu le repas de la noce au moment où l'on servait le dessert.

Ce fut un scandale formidable. Les invités prenant les uns parti pour l'époux, les autres pour la mariée, en vinrent aux mains. Avec un entrain digne d'une meilleure cause, les couteaux furent de la partie, si bien que, lorsque la police intervint, sept personnes gravement blessées gisaient sur le parquet.

Petites Nouvelles

Le paquebot « Barbarossa », du Nord Deutscher Lloyd, arrivé à New-York, rapporte que le mardi, au cours de la tempête, il a failli entrer en collision avec une épave dangereuse qui se trouvait à cinquante mètres devant lui. Il s'agissait d'un grand vaisseau en acier qui flottait la quille en l'air. Le capitaine put manœuvrer avec succès pour éviter une collision.

M. Bouchardon, juge d'instruction, a mis en liberté Mme Pont, qui, le 27 janvier, tua son mari à coups de marteau. L'enquête a établi que le mari, complètement alcoolique, menaçait fréquemment sa femme de mort.

La reine des reines de Paris pour 1914 est une couturière, Mlle Marcelle Guillot, âgée de dix-huit ans.

Des expériences de parachute ont été tentées sur le terrain d'aviation de Juvisy. L'aviateur Lemoine s'est élevé à 450 mètres de hauteur avec M. Bonnet comme passager. A ce moment, M. Bonnet a quitté l'aéroplane et est descendu en parachute. Il a parcouru dans les airs 3 kilomètres environ. Il est aller tomber dans la Seine. La descente a duré deux minutes et demie. M. Bonnet est sain et sauf.

On a arrêté Mellaire, dit « Henri », soixante ans, qui adressait des circulaires aux fonctionnaires pour leur proposer d'acheter des actions du canal des Deux-Mers, du Val d'Andorre, etc.

M. Spinazzola, directeur du musée de Naples, a découvert, dans un magasin dépendant de son administration, deux tableaux de Raphaël représentant des sujets religieux. Ces peintures dataient de l'époque où Raphaël était l'élève du Perugin.

CAUSERIE

L'EMPRUNT GRATUIT

Voilà un sujet sur lequel il faudrait revenir sans cesse tant il présente d'intérêt social, par ce temps d'entraide démocratique et de crédit populaire. J'ai bien souvent répété, mais c'est le seul moyen de répandre et d'introduire peu à peu l'idée dans les esprits, de l'imposer en quelque sorte à l'attention générale, répété, dis-je, que le prêt sur l'honneur est l'une des formes les plus précieuses, les plus délicates et les plus efficaces de l'Assistance. Encore est-ce là de l'assistance supérieure, dénuée de tout caractère humiliant, puisqu'elle n'est que momentanée et que, si elle crée une dette, elle confère au débiteur l'obligation de se libérer dans un délai donné.

Il ne faut point douter que pour des personnes de condition modeste et dont les charges matérielles peuvent se trouver accrues par les circonstances de la façon la plus inattendue, ce prêt immédiat d'une somme même peu élevée — cinq cents francs au maximum — ne soit souvent le moyen de salut qui laissera intacte une réputation d'honorabilité, en dispensant de recourir aux mille expédients fâcheux qui mènent droit à la chute.

Toutes les sociétés de secours mutuels un peu fortunées devraient posséder leur caisse de prêt gratuit ; sans doute c'est là un service qui n'est pas inscrit dans la loi de 1898, et nous demanderons d'ailleurs qu'on l'y mentionne un jour ou l'autre. Rien de plus facile cependant que de créer un service annexe, conformément à la loi de 1901 et de le faire fonctionner sous le contrôle même des administrateurs de la Société de secours mutuels, étant entendu qu'il sera réservé aux membres de cette Société.

M. Maurice Dufourmantelle — qui vient de publier sur la question un livre documenté et persuasif, — veut bien rappeler qu'en novembre 1898, au 10^e Congrès du crédit populaire tenu à Angoulême, j'adjurais nos organisations de venir au prêt d'honneur. « Ouvriers, employés, petits patrons et petits commerçants, dis-je, est-ce que ces braves gens qui trouvent le moyen d'économiser 20 à 30 francs tous les ans sur leurs pauvres salaires ou sur leurs maigres profits pour s'assurer le pain de l'avenir et parer solidairement aux risques de la vie, ne méritent pas, le cas échéant, d'être aidés par une avance opportune ! Est-ce que leur fonction de mutualistes ne leur crée pas un titre à la confiance de leurs pairs ? Est-ce qu'il n'y a pas là une garantie morale bien plus sérieuse que la possession matérielle d'un gage ? Est-ce qu'une aide mutuelle de ce genre ne rentre pas dans les attributions essentielles de la mutualité ? »

Certes, il n'est pas modeste de se citer soi-même. Si je me laisse aller à répéter ici ce que je disais en 1898, c'est qu'après plus de quinze ans d'expérience sociale, l'opportunité de mon appel m'apparaît plus certaine que jamais et que s'il me vient un regret, c'est de voir combien il fut peu entendu. Sur nos 24.000 sociétés, à peine quelques douzaines pratiquent-elles le prêt d'honneur et les services qu'elles rendent, quoique importants dans leur sphère, sont bien peu de chose au regard du besoin général.

M. Dufourmantelle observe, comme je le faisais moi-même tout à l'heure, que l'absence d'une disposition les concernant dans la loi de 1898, a sans doute entravé la création des caisses de prêt. Il a raison d'ajouter que si l'on étudie les travaux préparatoires de la loi, il semble bien résulter du rapport de M. Victor Lourties, « que les sociétés de secours mutuels aient le droit de créer à côté d'elles des caisses de

prêt d'honneur, pourvu que celles-ci soient alimentées par des cotisations et des ressources distinctes de celles destinées au service fondamental de la Mutualité ».

Le législateur a certainement oublié de faire figurer dans la loi le service de prêt ; ainsi a-t-il porté un grand préjudice à l'œuvre de solidarité démocratique que se proposent nos sociétés. Des bienfaits sans nombre n'ont pu être accomplis ; bien des misères n'ont pu être évitées.

Depuis 1898, soit au Congrès du crédit populaire à Angoulême, soit aux Congrès mutualistes de Nantes (1904) et de Nice (1907), soit au Conseil supérieur de la Mutualité en 1905, soit dans les circonstances les plus diverses, nous n'avons cessé de réclamer cette addition à la loi.

D'ailleurs il semble bien que le moment soit venu de modifier, sur plus d'un point, la charte de 1898. Il faudra sans doute le faire avec circonspection. Mais le Ministre du Travail, dont la vigilance et l'amitié mutualistes nous sont un puissant motif de confiance, saura mieux que quiconque reconnaître les erreurs et remédier aux imperfections.

Léopold MABILEAU
Président des Fédérations,
Nationale et Intern. de la Mutualité.

CHRONIQUE LOCALE

L'ÉTAT SANITAIRE DANS L'ARMÉE

C'était hier lundi grand débat à la Chambre : on y discutait les interpellations relatives à l'état sanitaire dans l'armée et, disaient les bien informés, cette question sera fatale au Gouvernement.

La discussion a eu lieu : des interpellateurs ont signalé des garnisons où l'état sanitaire était toujours très mauvais, et le ministre de la guerre n'a pas cherché à nier cette pénible situation sur laquelle le Gouvernement a promis de faire au grand jour, une enquête sérieuse.

Les journaux d'opposition protestent contre le vote de la Chambre ordonnant l'enquête. « Vote de Carnava », écrivent les uns ; « la France est livrée aux factieux ! » disent les autres.

« Pour quelles fins utiles nommerait-on une Commission d'enquête, alors qu'elle serait dans l'impossibilité matérielle d'aboutir à des conclusions pratiques ? » écrit un journal cher au comité de la rue d'Enghien.

Les journaux réactionnaires ne voulaient pas l'enquête. Et cependant, pour établir les responsabilités, pour montrer sa bonne foi, le gouvernement n'était-il pas obligé de prouver que la triste situation sanitaire actuelle ne lui est pas imputable ?

Il serait vraiment étrange que les coupables, ceux qui ont voté la loi de 3 ans, qui ont incorporé des jeunes conscrits de vingt ans dans des locaux insuffisants, qui ont oublié de prendre les mesures élémentaires de confort et d'hygiène, il serait étrange qu'on les couvrit d'éloges, qu'on leur décernât des brevets de civisme !

Du reste, est-ce que l'ancien ministre de la guerre, M. Étienne, interrompant M. Noulens, qui déclarait que « les conseils de révision n'avaient pas tenu compte assez fidèlement des volontés du Parlement » n'a-t-il pas affirmé : « Je leur avais adressé cependant à ce sujet, des instructions très précises. » Ils n'en ont pas tenu compte ! Eh bien, il y a donc des coupables :

bureaux de la guerre, conseils de révision, fournisseurs, tous ceux qui sont tenus d'assurer la santé des hommes n'ont pas fait leur devoir. Et il faudrait passer l'éponge, ne rien dire, pleurer tout simplement sur les nombreux petits soldats morts à l'hôpital, et puis... oublier ?

C'est ce que voulaient les réactionnaires, ceux qui ont assumé la lourde responsabilité du recrutement à outrance des conscrits trop faibles de constitution pour résister aux fatigues militaires !

Les républicains de la Chambre n'ont pas pensé comme les réactionnaires : une Commission d'enquête sera nommée, dont le rôle sera d'examiner, de déterminer les défauts d'un organisme victime de la routine et souvent de l'incurie. Puisse-t-elle faire œuvre utile !

LOUIS BONNET.

Compatriote

Notre compatriote, M. Octave Gaillard, ancien commis principal des contributions indirectes à Montcuq, actuellement chef de poste à Clermont (Oise), vient d'être déclaré admissible aux épreuves écrites du concours pour l'emploi de contrôleur des contributions indirectes.

Nos félicitations à notre sympathique compatriote.

Légion d'honneur

Au tableau de concours pour le grade d'officier de la Légion d'honneur, nous relevons le nom de M. Borius, lieutenant-colonel au 7^e.

Nous sommes heureux de relever pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur le nom de notre compatriote, M. Panouze, capitaine au 14^e, fils du sympathique commandant Panouze.

M. Panouze est proposé pour faits de guerre au Maroc.

Enseignement primaire

M. Labarthe est nommé instituteur à Calvignac, en remplacement de M. Delme, nommé à Caillac.

Mlle Delbreil, normalienne, est nommée institutrice à St-Chignes, en remplacement de Mlle Sauries, nommée à Lachapelle-Auzac.

Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat vient d'inaugurer en matière d'accidents survenus à la caserne une jurisprudence nouvelle relative à la responsabilité de l'autorité militaire en cas d'accident mortel à la caserne.

Il y a trois ans, un accident mortel survenant à la caserne du 10^e régiment d'artillerie à pied, à Nice. Un homme de garde, monté dans sa chambre pour chercher un objet, montra à un « bleu », à l'aide de cartouches à balle qu'on lui avait données pour son service de garde et qu'il avait sur lui, le fonctionnement d'un mousqueton. Il chargea l'arme, et en la prenant par la crosse, sans qu'il eût appuyé sur la gâchette, il vit le coup partir. La balle alla tuer dans la cour une jeune recrue qui attendait le rassemblement.

Le père de ce malheureux demanda une indemnité au ministre de la guerre, qui la lui refusa, et sur appel, le Conseil d'Etat vient de lui allouer une indemnité de 1.000 francs en capital et de 300 francs de rente sa vie durant. Le Conseil a estimé qu'il y avait eu faute du service public, au moins à un double point de vue : le sous-officier qui commandait la garde n'aurait pas dû laisser monter dans une chambre un homme muni de ses cartouches, et d'autre part l'autorité militaire n'aurait pas dû laisser en service un mous-

queton usé au point que l'arme soit partie toute seule, ainsi que le fait s'était produit.

Le cas est intéressant pour les pères et mères de soldats ainsi tués en service, qui n'ont pas, comme l'épouse du militaire tué en service commandé, droit à obtenir une pension.

Syndicat des vigneron libes

M. Fréjaville, le dévoué président du Syndicat des vignerons libes du Lot, poursuivant la série de ses conférences à travers le département, donnera le 1^{er} mars une réunion à Nuzéjols, à 10 h. 30 du matin.

Le même jour, l'actif propagandiste donnera une seconde réunion à Calamane, à 2 heures de l'après-midi.

Vagabond arrêté

Samedi, la gendarmerie de Lalbenque a mis en état d'arrestation et écroué à la prison de notre ville, le nommé François-Victor Daris, né le 25 septembre 1882, à Toulouse.

Cet individu, quise dit fondeur, n'avait pas travaillé depuis le mois de décembre dernier et vivait, en réalité, de mendicité.

Il a été conduit à Cahors, dimanche matin, et écroué aussitôt à la prison.

Un vol en famille

Pour se payer de prétendues dettes de sa mère, la fille S..., ne trouva rien de mieux que de s'approprier une vache et un âne dans l'écurie appartenant à la mère, demeurant rue de la Citadelle.

Plainte fut portée à la police et quoiqu'il n'y ait point vol entre mère et fille, le Parquet ordonna une enquête pour retrouver les animaux disparus.

La vache avait été vendue à un propriétaire de Labéraudie.

Ce fut celui-là qui y perdit le plus, car sans discussion oiseuse, il fut obligé de rendre incontinent la vache volée à sa légitime propriétaire.

Il a juré qu'une autre fois, il prendrait des renseignements avant de conclure un marché !

Procès-verbal a été dressé de l'incident.

Procès verbal

Un ouvrier cordonnier, nommé Jean Daurand, 31 ans, de passage à Cahors, se rendait, en compagnie d'une marchande d'eau de menthe, au restaurant Dalet, rue Clément-Marot.

La débitante refusa de servir l'ouvrier cordonnier, qui était déjà en état d'ivresse. Celui-ci, d'ailleurs, se prit aussitôt de querelle avec la personne qui l'accompagnait et lui administra un formidable soufflet.

On chercha à s'interposer. Mais les bons offices de la débitante n'eurent pour résultat que de faire appliquer par Daurand une seconde gifle à la marchande d'eau de menthe.

Le brutal consommateur a été conduit au violon municipal où procès-verbal lui a été dressé pour ivresse et violences légères.

La Chorale Quercynoise

Dans une assemblée générale les membres de la Société la Cigale Quercynoise ont décidé que la seule société orphéonique des originaux du Lot à Paris pour titre : La Chorale Quercynoise et se compose des anciens membres de la Cigale Quercynoise. Elle a pour but de relever l'éclat des fêtes des diverses Sociétés Lotoises à Paris et de prêter gracieusement son concours à toutes les œuvres philanthropiques intéressant la Colonie Lotoise à Paris.

La Chorale Quercynoise donnera son deuxième grand concert dans la deuxième quinzaine de mars. Sous la présidence d'honneur de M. Moulhierat de l'Opéra-Comique. Il a suffi que nous fussions de son pays, que nous évoquions en lui le souvenir du sol natal, où, comme nous, il a laissé toute son âme pour qu'il accepte la présidence. Merci à notre distingué ami et compatriote, puissions-nous mettre assez de cœur dans nos chants pour lui faire aimer toujours et davantage la Chorale Quercynoise de notre bien-aimé Quercy.

Le bureau est ainsi composé : M. Moulhierat de l'Opéra-Comique, président d'honneur. Président, Frécheville ; vice-président, Lablanche ; secrétaire-général, Destreil ; secrétaire-adjoint, Vielcazal ; trésorier-général, Mondant ; trésorier-adjoint, Neuil ; directeur, Champagne ; sous-directeur, Marius Barillet ; archiviste, Frécheville fils. Membres : MM. Cagnac, Esbraya, Delpérier, Viardot, Mondant fils, Lafage, Ros, Relhié, Caunezil, Maseimy, Tamié, Rigoulat, Planacassagne, Marty, Gazes, Nauviolle, Petit Jean, Fabié, Foutille, Besse, Rougier, Albe.

Les originaires du Lot à Paris amateurs de musique et de chant, qui voudraient faire partie de la Chorale Quercynoise pourront se faire inscrire chez MM. Frécheville, 14, rue Crozatier, XII^e ; Lablanche, 49, rue Lamarck, XVIII^e ; Destreil, 49, rue La Fayette, IX^e ; Champagne, 3, rue d'Auteuil, XVI^e.

Pour la Commission :

Le secrétaire général,
DESTREIL.

LE BACCALAURÉAT et les jeunes soldats

On se rappelle qu'aux termes d'un arrêté en date du 12 février courant, M. Viviani a décidé l'ouverture, au mois de mars prochain, dans les Facultés des lettres et dans les Facultés des sciences, d'une session de baccalauréat, première et deuxième parties, exclusivement réservée aux candidats appartenant à la classe 1913, actuellement incorporés ou ayant obtenu un sursis d'incorporation, à la condition qu'ils se soient présentés sans succès à une session précédente dudit examen.

Ces candidats auxquels un échec à la session de mars ferait perdre le bénéfice de leur admissibilité antérieure, ont demandé au ministre de prendre une mesure spéciale en leur faveur.

Le ministre vient de leur donner satisfaction.

Par voie de circulaire adressée aux recteurs, il a décidé, qu'en raison du caractère exceptionnel de la session de mars 1914, et des circonstances qui l'ont motivée, les dispositions de l'article 7 du décret du 31 mai 1902, d'après lequel le bénéfice de l'admissibilité aux épreuves orales après échec à ces épreuves, est acquis aux candidats pour les deux sessions suivantes à la condition qu'ils se présentent pour réparer leur échec devant la Faculté où ils l'ont subi, ne seront pas applicables aux candidats qui se présenteront à ladite session.

En conséquence, les candidats qui, après un échec subi aux épreuves orales à la session d'octobre dernier, disposaient encore, en exécution de l'article 7 susvisé, de la session de juillet prochain pour se présenter aux épreuves orales, en conservant le bénéfice de leur admissibilité à l'écrit, continueront à jouir de cet avantage, s'ils venaient à échouer à la session de mars.

De même, ceux qui s'étaient présentés pour la première fois à la session d'octobre-novembre 1913, et qui ont échoué aux épreuves orales de cette session, pourront se présenter de

nouveau aux épreuves orales des sessions ordinaires de juillet et de novembre 1914.

Les candidats ne devront pas oublier que l'inscription des incorporés en vue des sessions de baccalauréat ouvertes pendant leur temps de service, reste toujours subordonnée à l'autorisation de M. le ministre de la guerre.

Lait fraudé

Une enquête est ouverte à propos d'une affaire sérieuse de fraude.

Il s'agit d'une marchande de lait de Dégagnac, que les inspecteurs du service de la répression des fraudes surprisent débitant du lait qui contenait 50 pour cent d'eau.

Pour sa défense, la marchande prétendit qu'elle ne vendait pas ce lait, mais qu'elle le donnait pour un enfant malade, ajouta-t-elle.

Le service de la répression des fraudes conteste les affirmations de la débitante de lait, et l'enquête ouverte a pour but de prouver qu'elle se livrait bien réellement à la vente de la marchandise fraudée.

CARNAVAL

Dimanche fut bien gras : à la suite des bourrasques qui ne cessaient de tomber, les boulevards et les rues de la ville étaient pleins de boue. Et malgré tout, il y avait des « masques » qui n'engendraient pas la mélancolie.

Munis d'instruments de musique, ils parcouraient les boulevards en jouant de gais refrains : fanfare de Larnagol ou Raffut de St-Polycarpe, ce fut toujours de la gaieté parmi les promeneurs déjà assez mécontents du vent et de la pluie.

Souhaitons que durant ces journées de Carnaval le soleil soit de la partie.

Le temps qu'il fait

Après plusieurs jours printaniers, le temps s'est très couvert vendredi et samedi, et dans la nuit du dimanche un vent d'une rare violence a soufflé sur Cahors et la région.

Dans la matinée de dimanche, le vent a soufflé avec rage et de fortes bourrasques sont tombées.

Dans la nuit de lundi vent et bourrasques n'ont pas cessé et dans la matinée de lundi une pluie d'orage mêlée de grêle s'est abattue.

Les éclairs sillonnèrent les nuages et à plusieurs reprises le tonnerre gronda : le tonnerre avait déjà grondé dans la journée de samedi.

Il faut espérer que malgré cet orage, le dicton ne se réalisera pas :

Quand il tonne en février,
Montez barriques au grenier.

Théâtre de Cahors

TOURNÉE EDMOND SOUCHÉ
Nous rappelons que c'est mardi 3 mars à 8 h. 1/2 au théâtre de Cahors, qu'aura lieu la représentation de

Vous n'avez rien à déclarer ?

pièce en 3 actes de MM. Hennequin et Veber. Fimmes succès du Théâtre des Nouveautés, donnée par la Tournée Edmond Souché, avec les concours de Mlle Dherny, du Théâtre des Folies-Dramatiques et des Galeries St-Hubert, de Bruxelles.

Comme toujours, troupe de premier ordre, composée de 15 artistes. Du reste, la valeur de la Tournée Edmond Souché est suffisamment connue et justifiera l'empressement des spectateurs qui assisteront en grand nombre à la soirée de

Vous n'avez rien à déclarer ?

Trois heures du spectacle le plus gai qu'il soit. Le désir de l'imprésario Edmond Souché à chacun de ses passages, est de déridier les fronts mor-

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

PREMIÈRE PARTIE

II

Marcel pâlit légèrement ; et mortifié plus qu'il ne voulait le paraître, honteux non pas de l'échec de sa tentative mais d'être deviné et repoussé par une femme qu'il aimait réellement, il allait laisser éclater sa colère, mais prudemment il se contenta... Il murmura quelques paroles inintelligibles qui se perdirent dans le bruit produit à ce moment par l'enfant, le petit Robert qui, tout joyeux, faisait une brusque entrée, annonçant le retour du maître du logis.

— Papa ! voilà papa !...
Rapidement maîtres d'eux-mêmes, réagissant grâce à une volonté énergique, Noël ne put rien surprendre de la scène émouvante qui venait de se dérouler.

Il salua le maître, embrassa sa femme et son fils, et s'adressant à

Marcel, il l'invita à prendre place à la table commune :

— Si vous le désirez, M. Marcel, ma femme va mettre un couvert de plus. On est toujours le bienvenu à la maison.

Le jeune homme eut un instant d'hésitation.

Qu'allait-il faire ? Quelle détermination allait-il prendre ? Accepter l'hospitalité gracieusement offerte, bénéficier de la faveur que lui valait son titre de maître, profiter de cette circonstance pour poursuivre son œuvre et sur-le-champ continuer la conquête qui lui tenait tant à cœur ?

Ces diverses pensées traversèrent son esprit. Il allait donc agréer l'invitation spontanément faite, sans se soucier du supplice que volontairement il infligeait à la femme du garde, lorsque celle-ci, debout derrière son mari qui elle avançait un siège, lui lança un coup d'œil significatif de protestation véhémement contre son indigne lâcheté, l'obligeant à refuser ce qu'il était sur le point d'accepter.

— Je vous remercie, Noël, de votre excellente intention. Aujourd'hui, je ne puis être des vôtres et je le regrette sincèrement. On m'attend au château et mon excellente mère se chargerait mille chimères si elle constatait mon absence à l'heure du dîner. D'ailleurs, je ne voudrais pas gâter le plaisir de votre retour. Quand on a passé une

partie de la matinée sur le terrain de la lutte, on a tant de choses à dire à sa femme !...

L'intonation de ces paroles fut douloureusement ressentie par Hermine qui comprit l'allusion faite. Elle adressa à nouveau un regard sévère à l'adresse du persifleur, qui, satisfait de la douleur imméritée qu'il causait sciemment, ne trouvait pas d'autre moyen de se venger de l'attitude courageuse de l'honnête femme.

Marcel allait se retirer, lorsque le garde lui fit part de la découverte qu'il avait faite et dont sa femme avait effleuré le sujet au début de leur entretien.

— J'ai trouvé hier, à deux kilomètres environ du château, les traces du passage récent de maraudeurs. Il faudra que je veuille attentivement de ce côté-là. Il n'est pas possible, en effet, que certains individus exercent leur coupable industrie à quelques pas de nous sans que nous ne cherchions à les déloger de la place qu'ils ont choisie comme théâtre de leurs exploits.

Ironique, regardant le garde, mais s'adressant surtout à sa compagne, Marcel répliqua :

— Je constate, Noël, que vous remplissez votre métier avec zèle et conscience et que vous défendez comme il convient les intérêts de votre maître. Je vais parler de votre dévouement à mon oncle qui appréciera

hautement vos services et certainement il ne manquera pas de vous donner une large gratification dont tout le monde ici bénéficiera.

— Ne croyez pas, M. Marcel, que j'aie signalé le fait ainsi que le danger qui peut en être la conséquence afin d'obtenir une gratification quelconque. Ce n'est pas dans mes habitudes, vous le savez, et d'ailleurs je ne fais que mon métier en éloignant des terres de M. le baron certains gens qui ne vivent qu'aux dépens des travailleurs.

Hermine n'avait pas soufflé mot. Elle avait écouté la réplique de son mari et approuvé de la tête son désintéressement qui était une réponse bien sentie à l'adresse de celui qui l'avait provoquée.

Marcel se retira aussitôt, tout soucieux et bouleversé de la scène première. Il était au fond honteux de sa conduite, et surtout furieux contre lui-même d'avoir provoqué une explication dont la conclusion n'était pas de nature à lui donner les satisfactions qu'il en attendait.

— Triple niais que je suis, murmura-t-il en s'éloignant. Je n'ai su ni cacher ni contenir mes sentiments, encore moins les faire partager... En revanche j'ai blessé bien inutilement l'amour-propre d'une femme que j'aime depuis longtemps, qui me résiste et qui certainement à l'heure actuelle doit me haïr pour ma con-

duite inqualifiable. Et cependant je désire Hermine plus que jamais. Elle sera à moi, il le faut, dussé-je recourir à n'importe quel artifice pour vaincre son obstination, pour abattre son orgueil, pour me la livrer sans défense.

Et ne se sachant pas observé, il leva le bras vers l'humble logis, proférant des menaces contre Noël qui, à ce moment, auprès des deux êtres qu'il adorait, ne pouvait se douter des intentions épouvantables que machinait contre lui le neveu du maître qu'il vénérât.

Cependant, Marcel, rendu de plus en plus furieux par l'attitude d'Hermine, roulait dans sa tête des projets de vengeance. Il était dans un état de surexcitation extrême et allongeait indéfiniment sa promenade pour ne pas rentrer de suite au château où l'on se fût aperçu de son degré d'agitation. Il rougissait de son action, non pas à cause des paroles déplacées adressées à la jeune femme, mais pour l'insuccès qui avait couronné sa tentative hardie et répréhensible.

Il n'était pas de ceux qui s'embarrassent de cas de conscience. Dépourvu de préjugés, de scrupules, il était prêt à toutes les besognes, à accomplir n'importe quel acte auquel il s'arrêterait pour assouvir son épouvantable passion.

Cependant, il fallait rentrer. Il pénétra dans la salle à manger du

château au moment où le repas touchait à sa fin. Sa figure reflétait encore l'émotion intense qu'il avait ressentie ; la colère contractait encore ses muscles et il dut subir un véritable interrogatoire pour expliquer à son oncle et à sa mère les raisons pour lesquelles il arrivait avec un visage presque décomposé.

— Rassurez-vous, leur dit-il avec un sourire contraint. Je viens de chez Noël et les propos qu'il m'a tenus et la preuve que j'ai voulu avoir de ses assertions alarmantes sont seuls la cause de mon retard. Je suis ému en effet et il y a de quoi...
Sans se rendre compte de la gravité de ses paroles, Marcel ajouta :

— Je l'ai échappé belle !...

Le baron de Lormel et sa sœur s'étaient levés spontanément. Leur figure exprimait une inquiétude justifiée par les paroles entendues ainsi qu'une nuance interrogative toute naturelle après les énigmatiques paroles de Marcel.

— Explique-toi plus clairement et vite, dirent-ils ensemble... Ne nous laisse pas davantage dans cette cruelle incertitude... Qu'y a-t-il ?
Marcel avait maladroitemment déchainé l'orage. Il devait inventer spontanément une fable afin que l'on puisse accorder crédit à ses premières affirmations.

(A suivre).

ses et d'égayé les visages les plus rembrunis.
Jusqu'à ce jour, ce rêve est devenu réalité. Il en sera de même avec *Vous n'avez rien à déclarer ?*
On commencera à 8 h. 1/2 par un lever de rideau de M. Pierre Veber. A 9 h. 1/4,

Vous n'avez rien à déclarer ?

Arrondissement de Cahors

Lherm

Une heureuse initiative. — Un groupe de propriétaires, soucieux uniquement de leurs intérêts, viennent de constituer légalement une Mutuelle-Bétail, et, se conformant à la loi, ils ont élu un bureau chargé de la rédaction et du dépôt des statuts et de la réception des adhésions.

Sitôt avisé de cette création, M. le professeur départemental d'agriculture a bien voulu se rendre dans la localité pour expliquer le fonctionnement et les avantages des mutuelles-bétail. M. Douaire a démontré avec une grande précision aux nombreux propriétaires les avantages de cette œuvre.

Beaucoup de propriétaires se sont fait inscrire séance tenante.

Le bureau fut constitué avec M. Chatain comme président, M. Elol Latournerie comme secrétaire et M. Rozières, trésorier.

Les membres fondateurs, signataires des statuts, s'empressèrent d'adresser leurs plus vifs remerciements au distingué conférencier. A notre tour, nous lui exprimons toute notre reconnaissance, sans oublier les hommes de cœur qui ont pris cette initiative.

On se demande pourquoi divers membres du conseil municipal, et non des moindres, présents à cette importante réunion, se sont montrés hostiles à la formation de la Mutuelle-Bétail. Ils l'ont même combattue avec la plus grande énergie. Mais leur obstination n'a porté aucun fruit.

Ce n'est pas le moment de se montrer réfractaire à toute idée d'amélioration sociale. Par le groupement, les intérêts communs seront défendus avec plus d'énergie, et les avantages en seront considérables. C'est ce qu'on reconstruit tous les membres présents.

Lassés d'une inertie voulue, beaucoup de propriétaires ont pris l'initiative de former la société de la Mutuelle-Bétail. Par leur ténacité, ils ont vaincu les résistances opiniâtres et sont arrivés à faire triompher leur volonté.

Cette chose acquise, ils dédaignent les malveillants propos qui peuvent être adressés aux créateurs de la Mutuelle-Bétail. La société formée fera son chemin et, sous peu, tous les propriétaires soucieux de leurs intérêts n'hésiteront pas à venir grossir le nombre des adhérents.

Les propriétaires mutualistes.

Lalbenque

Conseil de révision. — La commission du conseil de révision s'est réunie vendredi matin, à dix heures, à la mairie, sous la présidence de M. Ceccaldi, préfet du Lot.

Cette commission a eu à examiner quinze ajournés des classes 1912 et 1913, et cinquante-neuf conscrits de la classe 1914.

Le nombre des ajournés a été relativement considérable.

Les opérations ont été terminées à midi.

Sénaillac

Mutuelle-incendie. — Un commencement d'incendie a eu lieu pendant la nuit de samedi à dimanche dernier, dans la maison de M. Martin Larrière, à la Bauffie. Le bureau local, après constatation des dégâts, en a informé la caisse régionale.

M. Laval, président de la caisse locale, vient de recevoir de la caisse régionale un mandat de 46 fr. qu'il s'est empressé de remettre à l'intéressé, lequel se trouve totalement défrayé de ses pertes.

Montlauruz

Jury d'expropriation. — La liste des jurés spéciaux du canton qui pourront être appelés en 1914 à fixer les indemnités dues par suite d'expropriation pour cause d'utilité publique est arrêtée comme suit :

A. Philistin Auteserre, secrétaire de mairie à Sainte-Croix (Lastours); Léon Barayre, rentier à Montcuq; Paul Denègre, propriétaire à Montlauruz (Lacaze); Amédée Gras, conseiller municipal à Montcuq; François Mourgues, propriétaire à Fargues (Mondonnet); Pierre Valadié, conseiller municipal au Boulv (Sainte-Perdrix).

Mauroux

Fête scolaire. — Une soirée récréative pour clôturer les cours d'adultes est organisée et offerte au public pour dimanche prochain 1^{er} mars.

Le programme sera exécuté par les élèves des écoles et les jeunes filles adultes ayant suivies cours, sous la direction de nos deux dévouées institutrices : Mme Vayssié, direc-

trice, et Mme Aldhuy, institutrice à l'école infantine.

Voici le programme de cette fête :

Trois pièces seront représentées : 1. *La nouvelle Bonne*, comédie en un acte, par Dussouchet; 2. *Jean-Marie*, pièce dramatique en un acte, par Theuriot; 3. *Le Malade Imaginaire*, comédie en trois actes par Molière.

Entre ces diverses pièces et pendant les entr'actes, chants, monologues, récitations, saynètes enfantines se succéderont, exécutés par les élèves des deux classes.

Cette soirée récréative aura lieu dans une des grandes salles du château, ouverte pour la circonstance à tout le public.

Lever de rideau à deux heures précises de l'après-midi.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Caisse d'épargne. — Le conseil d'administration de la caisse d'épargne de Figeac s'est réuni samedi, sous la présidence de M. le docteur Fernand Pezet, maire.

Le conseil approuve les comptes de l'exercice 1913. Au 31 décembre 1912, le solde dû aux déposants s'élevait à 3.762.162 francs et au 31 décembre à 3.832.254 francs.

Le conseil désigne MM. Cavarroc, Cougoule et Lala père, comme délégués au congrès des Caisses d'épargne qui se tiendra à Tours les 31 mai et 1^{er} juin prochains.

Sur la proposition du président, M. Lala fils est désigné comme administrateur-adjoint.

Mystère éclairci. — Le cadavre de M. Antonin Alazard, ancien chef de bureau à la Sous-Préfecture de Figeac, dont nous avons signalé la disparition, a été retiré du Célé, en amont du pont de Corn, dans la soirée de vendredi. Sa femme et un de ses frères se sont rendus dans cette localité et ont parfaitement reconnu leur mari et frère, quoiqu'il eût séjourné dans l'eau pendant soixante jours. Le cadavre se trouvait en état de putréfaction assez avancée. L'inhumation du suicidé a eu lieu à Figeac.

Tribunal correctionnel. — Audience du 21 février. — Le tribunal prononce une condamnation à 50 francs d'amende pour délit de chasse en temps prohibé.

— Le tribunal condamne à un mois de prison et 5 francs d'amende le nommé Louis Malard, ex-tailleur d'habits, à Saint-Michel-Loubéjou, poursuivi pour ivresse, outrages et rébellion envers la gendarmerie.

Faycelles

Récondité. — M. Hippolyte Roques, métayer du domaine de Ferrières, commune de Faycelles, vient de nous rapporter qu'il est possesseur d'une truie qui a mis bas vingt-trois porcelets (douze mâles et onze femelles). Cette bête a produit 160 porcelets en cinq ans.

Assier

Au Conseil d'Etat. — Le 25 mai 1913, ont eu lieu dans la commune d'Assier, des opérations électorales pour la nomination du maire et de l'adjoint.

MM. Félix Hug et Célestin Merle protestèrent contre ces opérations, parce qu'un membre du conseil municipal, M. Amouroux, qui avait été nommé secrétaire général de la préfecture de la Creuse, à la date du 3 mai, prit part à l'élection du maire et de l'adjoint.

Dans sa séance du 27 juin suivant, le conseil de préfecture du département du Lot annula les opérations contestées.

MM. Carazol et Latapie, le maire et l'adjoint, dont l'élection venait d'être annulée par le conseil de préfecture, se sont alors pourvus devant le Conseil d'Etat contre cette décision, et la Haute Assemblée vient de rejeter leur pourvoi. Motif de l'arrêt : D'après les dispositions de l'article 34 de la loi du 5 avril 1884, les fonctions de conseiller municipal sont incompatibles avec celles de préfet, de sous-préfet et de secrétaire général de préfecture. Il résulte de l'instruction que, le 3 mai, postérieurement à son élection comme conseiller municipal, M. Amouroux fut nommé secrétaire général de préfecture. Il ne pouvait donc être convoqué ni prendre part à la séance où il a été procédé à l'élection du maire et de l'adjoint; dès lors, le conseil aurait dû être déclaré nul, conformément à l'article 77 de la loi du 5 avril 1884, avant de procéder à l'adjudication. En conséquence, l'arrêt du conseil de préfecture est approuvé.

Corn

Chez les planteurs. — Voici le texte de l'ordre du jour voté par le syndicat des planteurs de tabac de Corn dans sa dernière réunion :

« Les planteurs de tabac, réunis en assemblée générale de leur syndicat, « Considérant que le voyage de Corn à Cahors est long et coûteux ; « Considérant que les délégations pour les réunions fédérales occasionnent de grandes dépenses très considérables ; « Considérant que ce sont toujours les mêmes syndicalistes qui représen-

tés, ceux des communes voisines de Cahors.

« Emettent à l'unanimité le vœu que les réunions de la Fédération du Lot aient lieu alternativement à Cahors, à Figeac, à Gourdon ou Souillac ;

« Décide que le présent vœu sera transmis au bureau de la Fédération. »

Nous applaudissons sans réserve à ce vœu légitime.

Frayssinhes

Conseil municipal. — Nos édiles se sont réunis dimanche dernier, à quatorze heures, sous la présidence de M. Verdié, maire.

Tous les conseillers municipaux étaient présents.

On approuve tout d'abord les mémoires des médecins et pharmaciens pour soins donnés et médicaments fournis aux indigents de la commune en 1913.

Satisfaction est ensuite donnée à 3 demandes de soutien de famille.

Le conseil discute ensuite plusieurs questions qui sont tranchées avec quelques difficultés.

La séance est levée à dix-sept heures.

Carnet blanc. — Le 18 courant a eu lieu à la mairie de Frayssinhes le mariage de Mademoiselle Louise Lasbordes, de Lavalade, avec Louis Alquier, de Goubert, commune de Cornac.

Nos meilleures chances aux jeunes époux.

Arrondissement de Gourdon

Salviac

Réunion des Syndicats des planteurs. — La réunion du Syndicat des planteurs de tabacs des communes de Léobard et Salviac a eu lieu dimanche, à quatorze heures, dans la salle ordinaire des réunions de l'hôtel de ville.

Les planteurs avaient répondu en grand nombre à l'appel qui leur avait été fait.

M. Cambornac présidait cette réunion au début de laquelle il donna des renseignements précis sur les avantages du syndicat.

M. le Président parle de la question de l'assurance-grêle et expose un projet qui semble devoir être examiné avec soin, en raison de la méthode qu'il préconise. Il termine son allocution en adressant toutes ses félicitations, pour l'activité, l'énergie et le tact déployé par M. Gineste, expert à Souillac, notre dévoué et estimé secrétaire, sans oublier M. Dantony, trésorier, qui a fait preuve d'abnégation lors de la nomination des experts.

Le bureau du Syndicat est réélu en entier à une grosse majorité.

Lecture est ensuite donnée de l'état de la caisse du syndicat :

Cotisations en 1913, 170 fr. ; restes de 1912, 32 fr. 05 ; total, 202 fr. 05.

Dépenses, imprimés, timbres, voyages des délégués, 137 fr.

Reste en caisse, 65 fr. 05.

Pour clore la réunion, on désigne les délégués pour le prochain congrès de Bergerac, qui aura lieu à la mi-mars. MM. Gineste, Dantony et Vaisiè s'y rendront et défendront de leur mieux la cause des planteurs.

La foire. — Notre foire du 20 février a été importante. Malgré la pluie menaçante acheteurs et vendeurs s'étaient rendus nombreux à Salviac, aussi de nombreuses transactions ont été pratiquées.

Bœufs gras de boucherie, 40 à 45 fr. les 50 kilos.

Attelages bien vendus ; nombreux amenés, prix variant de 750 à 900 fr. la paire. Les taureaux, amenés en grand nombre par les marchands d'Auvergne, ont trouvé preneurs à des prix assez élevés. Vente active.

Veaux de lait, 1 fr. 05 à 1 fr. 10 le demi-kilo.

Le marché aux moutons était bien pourvu, vente active, légère hausse, 49 à 52 fr. les 50 kilos ; brebis, 45 à 55 fr. ; agneaux, 18 à 22 fr.

Marché à la volaille : Poulets, 1 fr. 10 ; poules, 90 c. ; dindons, 70 c. ; canards, 85 c. le tout le demi-kilo.

Oufs, 90 centimes la douzaine. Baisse sur le marché aux œufs.

Truffes, 8 fr. le kilo ; une dizaine de quintaux de ces tubercules étaient sur le marché.

Froment, 24 fr. ; maïs, 12 fr. ; avoine, 11 fr. ; haricots, 32 fr., le tout l'hectolitre ; pommes de terre, 6 fr. l'hectolitre ; foin, 4 à 5 fr. les 50 kilos, suivant qualité.

Les premiers légumes de plantation étaient apportés sur le marché ; ils ont été rapidement vendus à un bon prix.

Somme toute, foire très importante. Aucun incident ni accident à signaler.

Souillac

Société de secours mutuels. — M. Henri Gardarein, décédé mercredi dernier, a fait don à notre Société de secours mutuels d'une somme de 1.000 fr.

Ce qui porte l'avoir de cette Société de 16.492 fr. 01 à 17.492 fr. 01.

CHEZ NOS VOISINS

Fumel

Sapeurs-Pompiers

Par décret en date du 25 janvier 1914, M. Lafourcade est nommé lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers et M. Sarraute sous-lieutenant et chef de musique de la compagnie.

Chronique vinicole

CONSEILS RATIONNELS SUR LA VINIFICATION

Maladies des Vins et leur guérison

a) MALADIES DUES A DES FERMENTS AÉROBIES

Traitement de la maladie de la fleur (Suite).

Lorsque les vins ont peu de fleurs et n'ont pas encore contracté le goût d'évent, il suffit d'opérer un ouillage, qui force les fleurs à remonter et sortir par la bonde, et de boucher ensuite fortement le tonneau. On devra renouveler souvent les ouillages.

Dans le cas où le vin a déjà pris le goût d'évent, on devra, après avoir fait disparaître les fleurs, opérer un soutirage dans un fût fortement soufré et additionné d'un ou deux litres d'eau-de-vie par barrique, ou quelques litres d'un vin ferme et corsé. On fera ensuite un bon collage, par exemple avec six blancs d'œufs et une poignée de sel dissous dans un verre d'eau, et le vin étant devenu limpide, y il aura lieu de le soutirer à nouveau.

2° La pignère ou acescence

Elle est due au *Mycoderma aceti* appelé aussi *Diplococcus aceti*. Il forme, à la surface des liquides atteints, des fleurs peu plissées et en couche très mince.

Voici ce qu'en dit Pasteur :

« Le *Mycoderma aceti* est une des plantes les plus simples. Il consiste essentiellement en chapelets d'articles, en général, légèrement élargis vers leur milieu, dont le diamètre, un peu variable suivant les conditions dans lesquelles la plante s'est formée, est moyennement dans son jeune âge de 1,5 millième de millimètre. La longueur de l'article est un peu plus double et, comme il est peu étranglé en son milieu, on dirait quelquefois une réunion de deux petits globules. Il n'en est rien ; si l'on méconnaît cette structure des articles du *Mycoderma aceti*, l'on pourrait souvent confondre ce mycoderma avec des ferments en chapelets de grains de même dimension, qui en diffèrent cependant essentiellement par leurs fonctions chimiques. »

Ce ferment se multiplie par scissiparité et forme des chaînes régulières mais très enchevêtrées.

L'acescence donne au vin un goût et une odeur de vinaigre prononcés (de très petites traces d'acide acétique la produisent) et elle provoque dans sa masse un trouble plus ou moins grand.

Il y aurait lieu de ne pas confondre l'acétification avec la *verdeur*. Dans les vins aigres, le goût *sui generis* est dû à l'acide acétique, tandis que dans les vins verts la cause en incombe à un excès de crème de tartre et d'acide tartrique.

Diverses circonstances peuvent amener l'acétification : par exemple, dans une cuve de fermentation, le chapeau laissé au contact de l'air est toujours une cause de pignère.

Un tonneau laissé en vidange, surtout en été, prend le goût d'aigre à son intérieur.

D'autre part, un nettoyage mal fait de la vaisselle vinaigre, peut faciliter l'envahissement du mycoderma aceti.

L'acescence naît surtout dans les vins jeunes et peu alcoolisés ; on a constaté, cependant, que son ferment se développe dans les vins contenant jusqu'à 14 et 15 0/0 d'alcool.

Toutefois, des vins vinés au-dessus de 18 0/0 d'alcool, qu'ils sont d'ailleurs liquoreux ou non, ne s'altèrent que lorsque leur alcool a déjà perdu de sa force par évaporation.

Paul GARNAL, Pharmacien de 1^{re} classe.

(A suivre).

Nota Bene. — Pour tous renseignements s'adresser à la Grande pharmacie de la Croix Rouge qui tient à la disposition des viticulteurs tous les produits pour le traitement de la vendange et des vins :

Multivivures et Levures sélectionnées Jacquemin.

Tanin. — Métabisulfite de potasse. Acide tartrique et acide citrique. Phosphate d'ammoniaque. — Phosphate de chaux et tous les autres produits de Droguerie.

La Droguerie annexée à la Grande pharmacie de la Croix Rouge, ne délivre pour l'oenologie que les produits purs de la Maison Poulenc ou de la Maison Jacquemin parce que seuls ils représentent toute :

Sécurité au point de vue de la loi sur les fraudes.

Garantie pour la qualité. Efficacité dans les traitements.

M. Paul GARNAL, Directeur de la Grande Pharmacie de la Croix Rouge, à Cahors, se fera un plaisir d'envoyer aux personnes qui lui en feront la demande, tous les renseignements concernant le traitement des vendanges et des vins.

Chronique agricole

Taille des racines

M. Truelle rapporte, dans la *Revue horticole*, les résultats d'expériences faites par M. Otto Schindler sur l'effet de la taille courte des racines au point de vue de la reprise et de la croissance des arbres.

Schindler a fait ses essais sur des muriers, pommiers, merisiers, pruniers, érable, frêne et hêtre. Il a opéré dans des natures différentes de sols, des sols légers et des sols lourds.

Pour tous ces arbres, le raccourcissement sévère des racines a eu des résultats déplorables aussi bien pour la reprise que pour la croissance.

Les muriers avaient, après deux ans de plantation dans la terre légère, 1 m. 15 de hauteur avec les racines taillées long et 0 m. 72 seulement avec les racines court.

Les pommiers avaient respectivement 0 m. 83 et 0 m. 51 ; les poiriers, 1 m. 03 ; et 0 m. 61 ; les merisiers, 0 m. 44 et 0 m. 12 ; les pruniers, 1 m. 11 et 1 m. 03 ; les érables, 1 m. 52 et 1 m. 03 ; les frênes, 0 m. 84 et 0 m. 57.

Dans la terre forte, les arbres sont un peu plus développés, mais les différences sont de même ordre.

Les hêtres n'ont repris ni dans une terre ni dans l'autre quand on leur a coupé les racines.

Les merisiers n'ont pas repris non plus en sol lourd quand les racines ont été taillées court. D'ailleurs, d'une façon générale, la reprise a été sensiblement moins bonne à la suite d'une taille sévère que lorsqu'on s'est contenté de pratiquer l'habillage ordinaire.

Les observations de M. Otto Schindler sont en opposition avec celles de l'Américain Stringfellow. Cette opposition tient sans doute à ce que les deux expérimentateurs n'ont pas fait les essais sur les mêmes espèces d'arbres.

Il est probable, en tout cas, que les inconvénients du raccourcissement des racines signalés par Schindler disparaîtraient avec des arbres pouvant se bouturer, tels que les peupliers, les saules, les osiers, les aunes, les tamaris, le cognassier et la vigne.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 215^e livraison (21 février 1914).

M. Tapinois, détective aviateur, par J. Jacquin et A. Fabre. Le Duc de Bedford a vendu un quartier de Londres pour 200 millions, par Jacques Freneuse. Les températures des étoiles, par Gabriel Renaudot. A travers le Maroc français, par Louis Rousselet. Tante Claude, par Julie Bourus.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain.

La France de demain

REVUE MENSUELLE

Organe du Comité Duplex

Abonnement : France : 15 fr. Etranger : 18 fr. 26, rue de Grammont, Paris.

Sommaire du N° du 20 février

L'aviation militaire (discours de MM. Emile Reymond, le général de Lacroix, André Michelin, Gabriel Bonvalot, le général Bailloud, Deutsch de la Meurthe et Raymond Poincaré). Emile Hinzelin : Au pays des Wackes. H. de Rauffay : Le problème asiatique dans l'Afrique du Sud Louis Le Barbier : Le Cacoyer et la Côte d'Ivoire. Au guai, l'un neuf ! Reverdy de Salvagère : Au Brésil et en Argentine. Gabriel Jouneau : Le Commerce des colonies françaises en 1912. Nauticus : Choses de la marine, les deux vitesses. Les livres.

Numéro spécimen gratuit sur demande.

LA NATURE, *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie.* Sommaire du n° 2126 du 21 février 1914.

Le dingo d'Australie. Une soupe électrique : le convertisseur à vapeur de mercure. Académie des sciences. Le danger des ondes hertziennes. Konia. L'horlogerie électrique dans les observatoires et la T. S. F. Un nouveau procédé de trempe. Les cristaux liquides. La pression atmosphérique dans la haute atmosphère. La faune aquatique aérienne des plantes-réservoir.

Ce numéro, richement illustré, contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Massonet & Cie, éditeurs, 120, boul. Saint-Germain, Paris.

OUI ou NON

LES FEMMES VEULENT-ELLES VOTER ?

PLÉBISCITE et Concours d'Activité Féminine (Un prix pour chaque concurrente) organisé par le

PETIT ÉCHO de la MODE

Achetez toutes cette semaine le

NUMÉRO SPÉCIAL

de Modes de Printemps et d'Été

24 Pages -- 160 Modèles

2 Patronnages gratuits :

JUPE inédite pour Dame

TOILETTE pour Fillette

Un nouveau Roman :

RÊVE D'AMOUR, par TRILBY

N° vendu 0.10 avec un bon remboursable de 0.10

IL NE COUTE RIEN

Les 2 bulletins de vote sont à la dernière page du PETIT ÉCHO

ETUDE DE M^e Gaston CAPET

NOTAIRE A MARCILHAC

Premier Avis

Suivant contrat passé devant M^e Gaston CAPET, Notaire à Marcilhac le 18 février 1914, M. Alfred FLAUJAC, contremaître, demeurant à Lezignan a vendu à M. Emile LACROUX, charbon, demeurant à Lauzès-du-Lot, un fonds de commerce en nature de charbon, restaurant et café, exploité à Lauzès-du-Lot.

Avis est donné, en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, que, dans les dix jours au plus tard qui suivront la seconde insertion renouvelant la présente, tout créancier du précédent propriétaire, que sa créance soit ou non exigible, pourra former au domicile ci-après indiqué par simple acte extra-judiciaire, opposition au paiement du prix de ladite vente.

Domicile est élu pour les oppositions à Lauzès-du-Lot, au siège du fonds vendu.

Pour première publication : LACROUX.

GUÉRISSEZ-VOUS PAR LES PLANTES

Tous les remèdes minéraux et chimiques empoisonnent votre sang et blessent vos organes. Vous qui souffrez, écrivez à M. Warré, Curé de Martainneville (Somme) il vous indiquera sans frais le remède toujours bienfaisant, jamais nuisible, que Dieu a mis dans la nature pour guérir chacun des maux dont souffre l'humanité. Coeur, estomac, foie, nerfs, peau, albuminurie, anémie, constipation, eczéma, otite, goutte, hydropisie, neurasthénie, obésité, retour d'âge, rhumatisme, sciatique, tuberculose, intoxication d'urine, crampes de lait, gravelle, hémorroïdes, etc.

UN PRÉTRE

envoie gratuitement méthode pour guérir ulcères varicelleux, plaies des jambes, eczéma, toutes maladies de la peau et du cuir chevelu,

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et les Colonies portugaises de l'Afrique, le Cap et le Natal, via Lisbonne. Par service combiné entre les Chemins de fer Français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et l'Entreprise Nationale de Navigation.

Billets simples et d'Aller et Retour 1^{re} classe (Chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai d'Orsay et Sao Thomé, Ambriz, Loanda, Benguela, Mossamédès, Capetown, Mozambique, Quelimane, Lourenço-Marqués, et Beira.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal à un certain nombre de points.

Les billets sont délivrés à Paris, à la gare de Paris-Quai d'Orsay; en Afrique, aux Agences de l'Entreprise Nationale de Navigation.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales

8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Le propriétaire-gérant :
A. COUESLANT.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 23 Février 1914

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		REVENU	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'Abattoir			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.378	792	36	0,82	0,76	0,72
Vaches.....	1.102			0,76	0,70	0,65
Taureaux.....	279			0,75	0,72	0,65
Veaux.....	1.283	2.488	36	1,40	1,06	0,98
Moutons.....	16.791	8.155	797	1,15	1,10	1,05
Porcs.....	4.120	3.851		0,54	0,52	0,50

OBSERVATIONS. — Vente assez active sur les bœufs et les veaux, lente sur les moutons et les porcs.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances
A LA
GRANDE PHARMACIE
DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
Directeur : **Paul GARNAL**, O. S., Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphiode Garnal
et le Corps Médical
ATTESTATION D'UN MÉDECIN
DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée au Phosphate de Chaux assimilable et de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

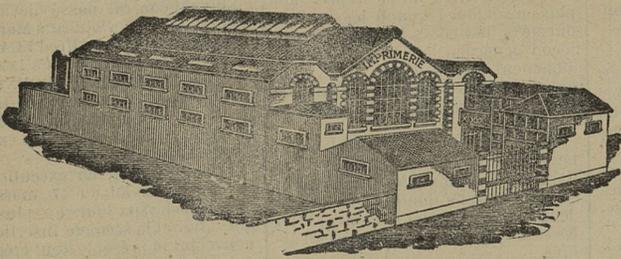
CAHORS (Lot)

ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres



USINE DE CAHORS

LIVRAISON RAPIDE. — PRIX MODÉRÉS

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors

	739	3	1123	121	23	35	1125
PARIS (Orsay) départ.	—	8 20	—	19	20 27	22 51	—
PARIS (Aust.) départ.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—
LIMOGES arrivée	—	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—
LIMOGES départ.	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—
BRIVE... arrivée	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—
BRIVE... départ.	6 45	15 48	15 58	2 35	4 14	13 12	19 25
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 33	—	—	13 47	20 3
SOULLAC... départ.	7 40	—	16 52	—	4 49	14 6	20 23
SOULLAC... départ.	7 45	—	16 54	—	4 52	14 10	20 43
CAZOULÈS... départ.	7 53	—	17 2	—	—	14 18	20 52
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	17 18	—	—	14 34	21 9
Nozac.	8 19	—	17 28	—	—	14 44	21 20
GOURDON... départ.	8 31	—	17 40	—	5 17	14 56	21 33
Saint-Clair... départ.	8 40	—	17 49	—	—	15 5	21 43
Dégagnac... départ.	8 51	—	18	—	—	15 16	21 55
Thédirac-Peyrilles.	9 2	—	18 11	—	—	15 27	22 7
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 23	—	—	15 38	22 19
Espère... départ.	9 22	—	18 33	—	—	15 47	22 30
CAHORS... arrivée.	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41
CAHORS... départ.	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	23 1
Sept-Ponts... départ.	9 51	—	19 8	—	—	16 18	23 11
Cieurac... départ.	10 5	—	19 22	—	—	16 34	23 29
Labenque... départ.	10 12	—	19 29	—	—	16 42	23 38
Caussade... départ.	10 45	18	20 2	—	6 35	17 17	23 49
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	24 8 58
TOULOUSE... arr.	12 31	19 16	21 57	6	7 50	20	25

De Toulouse à Paris par Cahors

	42	16	1123	1132 (*)	4	122	700	1136
TOULOUSE... d.	13	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47
Caussade... d.	—	17 59	17 16	20 42	21 57	—	7 56	11 25
Labenque... d.	—	—	17 54	21 25	—	—	8 38	12
Cieurac... d.	—	—	18 2	21 34	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts... d.	—	—	18 13	21 46	—	—	8 59	12 19
CAHORS... arr.	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27
CAHORS... départ.	14 49	18 43	19 4	5 50	22 40	1 27	9 30	15 32
Espère... d.	—	—	19 17	6 4	—	—	9 42	15 44
St-Denis-Catus... d.	—	—	19 31	6 20	—	—	9 54	15 57
Thédirac-Peyril... d.	—	—	19 45	6 36	—	—	10 7	16 10
Dégagnac... d.	—	—	19 54	6 45	—	—	10 16	16 19
Saint-Clair... d.	—	—	20 3	6 54	—	—	10 25	16 28
GOURDON... d.	—	19 24	20 17	7 11	23 22	—	10 38	16 42
Nozac... d.	—	—	20 26	7 20	—	—	10 46	16 50
Lamothe-Fénel... d.	—	—	20 35	7 30	—	—	10 55	16 59
CAZOULÈS... d.	—	—	20 49	7 44	—	—	11 8	17 12
SOULLAC... d.	15 47	19 45	20 57	7 52	23 43	—	11 15	17 19
SOULLAC... d.	15 48	19 47	21 3	8 4	23 46	—	11 18	17 33
Gignac-Cressens... d.	—	—	21 32	8 36	—	—	11 43	17 58
BRIVE... d.	16 23	20 22	22 2	9 7	0 22	2 58	12 11	18 26
BRIVE... d.	16 28	20 31	—	9 25	0 23	3 5	12 56	18 41
PARIS... (A.) arr.	23 45	4 36	—	19 5	8 47	10 32	22 46	—
PARIS... (O.) arr.	23 54	4 46	—	19 14	8 56	10 41	22 55	—

De Cahors à Libos

CAHORS... départ.	6 3	7 28	12 40	18 52
Mercuès... d.	6 17	7 50	12 54	19 7
Douelle (Arrêt)... d.	6 21	—	12 58	19 11
Parnac... d.	6 28	8 8	13 5	19 19
Luzech... d.	6 34	8 19	13 11	19 27
Castelfranc... d.	6 46	8 46	13 22	19 43
Prayssac (Arrêt)... d.	6 49	—	13 25	19 46
Puy-l'Évêque... d.	6 58	9 11	13 34	19 58
Duravel... d.	7 5	9 25	13 41	20 6
Soturac-Touzac... d.	7 13	9 37	13 49	20 14
Fumel... d.	7 23	10 4	13 58	20 27
LIBOS... d.	7 29	10 11	14 4	20 33
PARIS (Orsay)... d.	22 55	—	4 46	8 43

De Libos à Cahors

PARIS (Orsay)...	MIXTE	19 50	22 51	10
LIBOS... départ.		12 20	7 48	15 21
Fumel... d.		12 41	7 56	15 26
Soturac-Touzac... d.		12 57	8 6	15 36
Duravel... d.		13 8	8 13	15 43
Puy-l'Évêque... d.		13 35	8 22	15 50
Prayssac (Arrêt)... d.		—	8 29	15 57
Castelfranc... d.		14 6	8 37	16 2
Luzech... d.		14 23	8 49	16 2
Parnac... d.		14 38	8 57	16 12
Douelle (Arrêt)... d.		—	9 2	16 20
Mercuès... d.		14 55	9 7	16 30
CAHORS... Arr.		15 13	9 19	16 42

De Cahors à Capdenac

CAHORS... départ.	7 11	13 31	18 29
Cabessut... d.	7 20	13 40	18 40
Arcambal... d.	7 31	13 51	18 49
Vers... d.	7 40	14	18 57
Saint-Géry... d.	7 49	14 8	19 7
Conduché... d.	8 2	14 21	19 18
Saint-Cirq-la-Popie... d.	8 9	14 28	19 24
St-Martin-Labouval... d.	8 26	14 37	19 31
Calvignac... d.	8 34	14 45	19 37
Cajarc... d.	8 48	15 1	19 50
Montbrun... d.	8 59	15 12	19 59
Toirac... d.	9 9	15 22	20 7
Lamadeleine... d.	9 22	15 36	20 18
CAPDENAC... Arr.	9 34	15 48	20 29
PARIS (Orsay)...	22 55	4 46	8 43

De Capdenac à Cahors

PARIS (Orsay)...	20 27	—	22 51
CAPDENAC... départ.	7 23	10 44	17 31
Lamadeleine... d.	7 34	10 55	17 43
Toirac... d.	7 44	11 5	17 55
Montbrun... d.	7 52	11 13	18 4
Cajarc... d.	8 4	11 22	18 16
Calvignac... d.	8 14	11 32	18 27
St-Martin-Labouval... d.	8 23	11 38	18 37
Saint-Cirq-la-Popie... d.	8 30	11 45	18 46
Conduché... d.	8 38	11 51	18 53
Saint-Géry... d.	8 46	12 2	19 10
Vers... d.	8 53	12 7	19 16
Arcambal... d.	9 1	12 15	19 25
Cabessut... d.	9 10	12 24	19 36
CAHORS... Arr.	9 18	12 32	19 44

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Orsay) départ.	20 27	»	22 51	»	10
St-Denis-près-Martel.	5 46	9 34	13 52	»	20 5
Vayrac... d.	5 54	10 3	14 3	»	20 14
Bétaille (arrêt)... d.	5 58	»	14 7	»	20 18
Puybrun... d.	6 6	10 35	14 16	»	20 26
Bretenoux-Biars... d.	6 18	10 48	14 29	»	20 39
Port-de-Gagnac... d.	6 25	»	14 36	»	20 46
Laval-de-Cère... d.	6 34	»	14 44	»	20 56
Lamativie... d.	6 55	»	15 6	»	21 20
Siran (arrêt)... d.	7 11	»	15 22	»	21 36
La Roquebrou... d.	7 26	»	15 38	»	21 51
AURILLAC... arrivée.	8 5	»	16 16	»	22 33

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC... départ.	4 32	»	9 11	14 54	»
La Roquebrou... d.	5				